



Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

ARGAN

Place	Paris	Date	04/06/2007
N° Avis	PAR_20070604_7649_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION DES ACTIONS SUR EUROLIST

Conformément à l'article 6.201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist d'Euronext :

- des 7.500.000 actions existantes composant le capital de la société ARGAN,
- d'un nombre de 2.000.000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital en numéraire, réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse par appel public à l'épargne.

Calendrier prévu de l'Offre

Introduction et première cotation : 19 juin 2007

Début des négociations sur NSC : 25 juin 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un prospectus d'introduction peut-être consulté sur le site Internet de la Société, www.argan.fr, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF), www.amf-france.org.
- La notice légale sera publiée au BALO le 6 juin 2007.

L'Autorité des marchés financiers a apposé sur le prospectus le visa n° 07-166 en date du 1er juin 2007. Il se compose d'un document de base, enregistré par l'AMF le 14 mai 2007 sous le numéro I.07-065 et d'une note d'opération.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre de 3 810 000 actions sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert - OPO (ensemble l'Offre), dont 2.000.000 actions nouvelles et 1.810.000 actions existantes.

Option de sur-allocation : les actionnaires cédants consentiront à Invest Securities (Teneur de Livre) une option permettant d'augmenter le nombre d'actions cédées d'un maximum de 190.500 actions existantes supplémentaires.

Garantie : l'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu.

Fourchette de prix indicative : **14,00 € - 15,00 €**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le Placement Global est destiné aux investisseurs institutionnels.

Période de souscription : du 4 au 18 juin 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 3.429.000 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de l'option de sur-allocation)
Teneur de Livre : Invest Securities

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription : du 4 au 18 juin 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : 381.000 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de l'option de sur-allocation)

La répartition des actions offertes entre l'OPO et le Placement Global sera effectuée en fonction de la nature de la demande. Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions diffusé dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de l'option de sur-allocation.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 18 juin 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers. Les ordres d'achat portant sur plus de 100 actions devront être décomposés en deux fractions d'ordres:

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 19 juin 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 19 juin 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe.

Conditions d'exécution des fractions d'ordres :

Sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO: le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 19 juin 2007 précisant également les conditions de négociation du 25 juin 2007.

Règlement-Livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de Règlement-Livraison des négociations du 19 juin 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Banque Palatine (Code Affilié 77) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 22 juin 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être

introduit dans le système au plus tard le 21 juin 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 19 juin 2007. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de Règlement-Livraison des négociations du 19 juin 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres de souscription portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres de souscription doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	2 euros
Jouissance:	1er janvier 2007
Forme des titres:	nominative ou au porteur
Intermédiaires:	Banque Palatine, Invest Securities
Service financier:	BNP Paribas Securities Services
Secteur ICB:	8733 - Participation et Promotion immobilière
Compartiment:	Compartiment C

Grpe Cotation:	16
Cotation:	Continu

Libellé:	ARGAN
ISIN:	FR0010481960
Mnémonique:	ARG

Nota - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 19 juin 2007. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 19 juin 2007 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

ARGAN

Location	Paris	Date	04/06/2007
Notice	PAR_20070604_7649_EUR	Market	Eurolist by Euronext

LISTING OF SHARES ON EUROLIST BY EURONEXT

Pursuant to article 6.201 of Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 7,500,000 existing shares comprising the equity of ARGAN,
- 2,000,000 new shares obtained from a capital increase, effected as part of the introduction in the stock exchange.

Offer calendar provided

Introduction and first quotation : June 19, 2007

Start of shares trading on NSC : June 25, 2007

Information regarding the terms and conditions of the offer

- A prospectus is available on the Company's Web site, www.argan.fr, and on the Autorité des Marchés Financiers' Web site, www.amf-france.org.
- A legal notice published in BALO on June 6, 2007.

The prospectus received visa n° 07-166 dated June 1st, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers (AMF). It is composed of a "document de base" registered by the AMF on May 14, 2007 under n° I.07-065, and an operation note.

TERMS OF THE OFFER

3,810,000 shares will be offered to the public by the way of a Global Placement and an Open-Price Offer - OPO (before over-allotment option), including 2,000,000 new shares, and 1,810,000 existing shares.

Over-allotment Option : The shareholders will agree to grant Invest Securities an over-allotment option to sell up to 190,500 additional existing shares at the offering price.

Guarantee : The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce.

Price range for the Offer : **€ 14.00 - € 15,00**

Characteristics of the Global Placement:

The Global Placement is directed mainly to institutional investors.

Périod of the placement :	From June 4, to June 18, 2007 until 5:00 p.m. (Paris time)
Number of shares :	3,429,000 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the over-allotment option)
Bookrunner :	Invest Securities

Characteristics of the OPO:

Period of the OPO : From June 4, to June 18, 2007 until 5:00 p.m. (Paris time)
Number of shares : 381,000 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the over-allotment option)

If demand in the OPO allows it, the final number of shares allocated will at least be equal to 10% of the total number of shares offered (before over-allotment option).

Order types and Transmission orders:

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on June 18, 2007. Purchase orders of more than 100 shares will be divided in two categories :

- A1 order portion : from 1 to 100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares.

Purchase orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on June 19, 2007. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the subscription orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m., on June 19, 2007, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix.

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO: the result of the OPO will be published by Euronext Paris SA on June 19, 2007, with the trading conditions applicable on June 25, 2007.

Settlement/Delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of June 19, 2007 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Banque Palatine (Affiliated Code 77) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on June 22, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (Paris time) on June 21, 2007. The trading day shown on instructions will be June 19, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of share trading dated June 19, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- Individual orders givers (natural person or legal entity) may not place subscription orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	2 EUR
Dividend due date:	01/01/2007
Form:	Bearer or registered
Listing agents:	Invest Securities and Banque Palatine
Financial service:	BNP Paribas Securities Services
ICB sector:	8733 Real Estate Holding & Development
Compartment:	Compartment C
Trading group:	16
Trading:	Continuous
Product name:	ARGAN
ISIN:	FR0010481960
Symbol:	ARG

NOTA: According to Article 31 of the Loi de finances for 1992, no stock exchange tax will be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, that is June 19, 2007. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no stock Exchange Tax appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on June 19, 2007.

Appendix

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du Marché/

Model form to be used by intermediaries

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 19 juin 2007 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard

Fax this document to Euronext Paris SA
By 10:00 a.m. (Paris mean time) on June 19, 2007
On n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS ARGAN / OPEN PRICE OFFER FOR ARGAN

Membre dépositaire / Member accepting orders :

Affilié / Member Euroclear France n° :

Adresse / Address :

Nom de la personne responsable / Contact :

N° de téléphone et Fax / Phone number and fax :

	Nombre d'ordres/ Number of orders	Nombre d'actions / Number of shares
Ordre A / A Order		
Fraction d'ordre/ <i>Order portions</i> A1: entre 1 et 100 actions inclus / 1-100 shares inclusive		
Fraction d'ordre/ <i>Order portions</i> A2: au delà de 100 actions / more than 100 shares		

- Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.
- *Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;*
- *A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.*